



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 octobre 2024
N°36

**La plaque « Architecture contemporaine remarquable »
est officiellement remise au ministère de l'Économie, des Finances et de
l'Industrie et au ministère du Budget et des Comptes publics,
139 rue de Bercy à Paris**



Cérémonie de remise de la plaque « Architecture contemporaine remarquable » en présence d'Anne Blondy-Touret, Secrétaire générale des ministères économiques et financiers, et de Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France.

Crédit photo : Célia Bonnin

Inauguration le 15 octobre 2024, de la plaque du label Architecture contemporaine remarquable (ACR) du ministère de la Culture, remise à la suite de la labellisation du site de Bercy.

La labellisation du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget et des Comptes publics

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France a lancé une campagne de labellisation des édifices et ensembles emblématiques de la construction de la métropole du Grand Paris, en vue d'illustrer les grandes fonctions qui participent du phénomène de métropolisation, de structuration de la métropole, de son fonctionnement, des rapports entre Paris et sa banlieue (administrations, activité économique, transports, enseignement, culture et loisirs...).

Cette campagne a permis de distinguer 46 édifices franciliens majeurs.

Le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et le ministère du Budget et des Comptes publics, situés rue de Bercy, dans le 12^e arrondissement de Paris, ont été labellisés dans ce cadre. Edifice emblématique des bords de Seine, connu de tous, le site est le fruit d'une collaboration entre plusieurs architectes choisis à l'issue d'un concours national lancé en 1982. Paul Chemetov et Borja Huidobro ont conçu la partie principale (bâtiments Colbert, Vauban et Necker). Participent également au chantier Marc Mimram en tant qu'ingénieur conseil et Alexandre Chemetoff pour les aménagements paysagers. L'ensemble a été achevé en 1989.

La labellisation ACR concerne les façades et toitures des bâtiments Colbert, Vauban et Necker, qui présentent des qualités esthétiques et un aspect monumental avec de nombreuses références architecturales, une allure de forteresse en entrée de ville qui marque le paysage parisien et un symbole de la modernisation des services publics qui participe au renouvellement urbain de l'Est de Paris. Enfin, ce projet immobilier s'inscrit dans la série des grands travaux présidentiels de François Mitterrand.

Parmi ces grands travaux, le président de la République a lancé, en 1981, le projet « Grand Louvre », avec son ministre de la Culture Jack Lang. Ce projet a pour objectif de dédier l'intégralité du palais du Louvre au musée, délocalisant ainsi les bureaux du ministère alors situés dans l'aile Richelieu.

Le projet répond à quatre besoins principaux : réunir les différents services du ministère, améliorer les conditions de travail des agents, moderniser les méthodes de gestion et prévoir l'adaptation de l'édifice aux futures évolutions administratives.

Le label « Architecture contemporaine remarquable » : 252 édifices en Île-de-France

Le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) est un label du ministère de la Culture, géré en région par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Île-de-France et attribué par le préfet de région après avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA).

Créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP, art. 78), il a pris la suite du label Patrimoine du XX^e siècle, créé en 1999. Il est attribué

aux immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements réalisés il y a moins de 100 ans, non protégés au titre des monuments historiques, et dont la conception présente un intérêt architectural ou technique. Il vise à mettre en valeur l'architecture contemporaine, y compris les créations les plus récentes, à sensibiliser sur son intérêt et à faire évoluer le regard des différents publics sur ce sujet. Il a également vocation à favoriser l'évolution et la réhabilitation parfois nécessaires de cette architecture dans le respect des principes qui la constituent, par l'instauration d'un dialogue et d'un accompagnement scientifique et technique. Mieux connaître et comprendre les créations architecturales contemporaines doit ainsi permettre à la fois leur appropriation et leur transmission.

L'Île-de-France compte aujourd'hui 252 édifices labellisés.

La DRAC procède régulièrement à des campagnes de labellisation thématiques. En 2024, dans le cadre de l'Héritage des Jeux de Paris, ce sont par exemple 20 édifices sportifs qui se sont vus décerner le label, s'ajoutant aux 4 sites sportifs franciliens déjà labellisés.

**Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie**
**Ministère du Budget et des
Comptes publics**
Secrétariat général

Bureau de presse de Bercy :
01 53 18 33 80 - presse.bercy@finances.gouv.fr

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**
Service communication
Vivian SICARD
presse-dracidf@culture.gouv.fr
01 56 06 50 00